

VITI VERSANT BIO : LA LETTRE D'INFO N°54

MAI 2021

Lettre éditée par la Chambre d'agriculture du Vaucluse

Dans ce numéro :

La Chambre d'agriculture vous accompagne
www.chambre-agriculture84.fr

LES BULLETINS TECHNIQUES

PENSEZ-Y : GRAINES D'AVENIR, FONDS URGENCE GEL, ...

FOCUS : E COMMERCE

ZOOM TECHNIQUE : OISEAUX ET VITICULTURE

Pour plus d'informations sur le bio :
Emmanuelle.filleron@vaucluse.chambagri.fr



AGENDA

BIODIVERSITE (Formation) :

Distanciel, dès le 15 juin,
et Sérignan, 30 juin & 7 juillet

VARIETES RESISTANTES (formation) :

Orange, 1er juillet

Viticulture biologique en caves coop. :

Villes sur Auzon, 24 juin

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE

Les bulletins techniques de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Fruits de l'expertise d'une équipe de nombreux conseillers de terrain et de centaines de parcelles en suivi régulier (hebdomadaire, en saison), les bulletins techniques apportent en temps réel des infos pratiques, précises et fiables au plus près des réalités de chaque agriculteur, en toute objectivité (aucun intérêt commercial).

Il existe 4 bulletins, dont deux qui traitent de la viticulture :

- **L'Info Viti** pour les viticulteurs de la Vallée du Rhône. - hebdo -
- **L'Info Ventoux-Calavon-Luberon** pour les viticulteurs et/ou producteurs de raisin de table, cerise, prune, abricot... - hebdo -

Ces bulletins proposent :

- Des **stratégies de traitement raisonnées** en fonction de l'actualité phytosanitaire locale et de l'évaluation du risque,
- Des informations sur la **production biologique et les techniques alternatives**,

- Une **page climatologique** rédigée par le CRIIAM Sud,
- Des **dossiers techniques** (entretien du sol, fertilisation, mode de conduite, matériel végétal...),
- Des **informations réglementaires**,
- **L'actu des travaux** en cours, principaux résultats d'expérimentations, démonstrations, visites, journées portes ouvertes...

+ L'incontournable « **Guide de la Protection des Vignobles Rhône-Méditerranée : viticulture raisonnée et biologique** »

N'hésitez pas à demander un numéro gratuit pour essayer !



Info & inscription : Anne-Marie PEREZ
04 90 74 47 40 - bulletins@vaucluse.chambagri.fr

Pour en savoir plus

PENSEZ-Y : GRAINES D'AVENIR

Le Conseil départemental reconduit Graines d'avenir, dispositif d'aide aux investissements dans les exploitations des jeunes agriculteurs vauclois.

Les aides seront attribuées en priorité aux investissements sur les exploitations agricoles qui visent :

- au développement des pratiques agro-écologiques ou de développement durable
- au développement des circuits courts dans la restauration collective
- à la préservation du pastoralisme
- à l'agritourisme et à la valorisation des produits agricoles

La date limite de dépôt des dossiers est **le 30 juin 2021**

Les dossiers complets devront être déposés par les candidats à la Chambre d'agriculture de Vaucluse, à l'adresse suivante : Site Agroparc - TSA 58432 - 84912 AVIGNON Cedex 9 **Pour en savoir plus.**

PENSEZ-Y AUSSI : FONDS D'URGENCE GEL AVRIL

Bien que la viticulture ne soit pas prioritairement ciblée par ce fond d'urgence, cette aide peut vous concerner si vous avez d'autres productions.

Ce fonds d'urgence a pour but d'aider les exploitations qui ont subi des pertes de récolte liées au gel 2021 et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates, nécessaires à la poursuite de leur activité et aux besoins essentiels du foyer.

Quelques productions arboricoles fortement touchées sont priorisées : cerises, abricots, prunes, pêches nectarines et amandes.

L'aide financière qui peut être attribuée est d'un **montant plafonné à 5 000 € par exploitation** (avec application de la transparence pour les GAEC).

La date limite de dépôt des dossiers est **le 13 juin 2021.** **Pour en savoir plus.**

PENSEZ-Y ENCORE : CHEQUE FRANCE NUM

Mis en place dans le cadre du Plan de relance, le Chèque France Num est un chèque forfaitaire de 500€ permettant de couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation.

Pour en savoir plus.

Et, si vous n'avez pas encore déclaré vos revenus 2020,

pensez à demander le **CREDIT D'IMPOT BIO**

Le montant du crédit d'impôt est au maximum de 3 500 €.

Pour en bénéficier, vous devez répondre aux deux critères ci-dessous :

- au moins 40% des recettes annuelles d'origine agricole doivent être issues d'une activité faisant l'objet d'une certification en agriculture biologique (recettes issues de produits en C2 -C3 ou AB)
- ne pas bénéficier de plus de 4 000 € d'aide au maintien ou d'aide à la conversion pour l'année d'exercice où le crédit d'impôts est demandé.

Formulaire CERFA à joindre à votre déclaration.

VU, LU, A LIRE OU A VOIR

Entreprises du vin : pourquoi et comment connaître son empreinte environnementale ?

BioDemain, la marque qui vient en aide aux agriculteurs pendant le moment difficile de la conversion au bio

Le collectif « Pour une autre Pac » « pessimiste » sur les arbitrages français

FOCUS : LA COMMERCIALISATION DU VIN SUR INTERNET

Lors de la dernière édition de millésime Bio, France Agrimer a présenté une étude de la commercialisation du vin par internet en France menée avec le CNIV. Un focus a été fait sur la place des vins bio sur ce marché.

Vente de vins par internet

Après quelques années à forte croissance (2010-15), le e-commerce de vin voit sa croissance ralentir. Ce marché semble ainsi entrer dans sa **phase de maturité**.

En 2019, 507 sites de e-commerce sont recensés. La vente par internet représente alors **9 à 10% des ventes de vins en valeur**.

Le **paysage concurrentiel** évolue de façon importante : 12% de sites de vente en ligne de vin disparaissent par an (ex. année 2016), le taux de nouveaux acteurs sur ce marché n'était que de 3% annuel entre 2016 et 2018. Le chiffre d'affaire des 20 principaux sites est en croissance, tandis que pour les 77 plus petits sites, il diminue.

Place des vins bio

En ce qui concerne les vins tranquilles, 22% de l'offre fait l'objet d'un label : AB (38%), Biodynamie (12%), Agriculture raisonnée

(46%), HVE (4%). L'offre en **vins bio représente donc 8% de l'offre totale**.

L'offre en **vin blanc sec AB** est surreprésentée par rapport à l'offre totale.

Un **peu plus de diversification** est proposée en AB : les AOP sont un peu moins représentées au bénéfice des VDF SIG et IGP.

Le **vignoble des Côtes du Rhône** est le plus représenté dans ce segment avec 18% de l'offre, alors que sur l'offre totale (bio et non bio), c'est le vignoble bordelais qui est dominant avec 39% de l'offre.

Les vins bio sont vendus majoritairement à des prix resserrés, **entre 10 et 25 euros**.

Parmi les différents canaux de vente de vin par internet, ce sont les **Pure players** (acteurs historiques du e-commerce du vin) qui offrent la plus grande diversité au sein de son offre avec des vins bio (10%) et vins issus d'autres labels (17%).

Pour consulter l'étude France AgriMer & CNIV.

ZOOM TECHNIQUE : OISEAUX ET VITICULTURE

Une équipe internationale coordonnée par l'INRAE vient de publier une étude sur les interactions entre communautés d'oiseaux et viticulture. Un communiqué de presse en donne les principaux enseignements... extraits choisis...

L'objectif de cette étude était d'étudier, à large échelle géographique, **l'effet, sur les communautés d'oiseaux, de la combinaison de différentes pratiques agro-écologiques** telles que celles listées dans les cahiers des charges de la certification en agriculture biologique (e.g., exclusion de l'usage d'engrais ou de produits phytosanitaires de synthèse), le maintien des habitats semi-naturels (haies, buissons...) et la non-intervention sur ces habitats durant les périodes de nidification (tonte, élagage...)

L'équipe scientifique a étudié les communautés d'oiseaux sur **334 vignobles**, dont 30% conduits en viticulture biologique, de **12 régions viticoles d'Europe** représentant des climats et paysages contrastés (en France, Espagne et Italie).

Au total, **11 500 individus appartenant à 131 espèces** ont été décomptés.

Les résultats de l'étude montrent que **l'abondance des espèces d'oiseaux dépend de combinaisons de pratiques qui varient**

selon les caractéristiques des espèces.

Ainsi, les pratiques de **viticulture biologique** favorisent l'abondance des oiseaux insectivores et la diversité des communautés d'oiseaux, mais cet effet est renforcé par **l'enherbement entre les rangs de vigne** et la **diversité du paysage**.

Par ailleurs, une proportion élevée de forêts au sein du paysage favorise l'abondance des insectivores et des espèces d'oiseaux qui ont un chant attractif. En revanche, cet environnement est moins favorable aux oiseaux granivores et aux oiseaux spécialistes des milieux ouverts qui préfèrent une forte proportion de vignes.

Les résultats de cette étude illustrent bien que l'accompagnement de la transition de la viticulture vers des systèmes durables et respectueux de la biodiversité **doit jouer simultanément sur plusieurs leviers** : favoriser la viticulture biologique, mais également d'autres pratiques agroécologiques comme l'intégration de l'enherbement entre les rangs de vignes et la préservation de la

diversité des paysages en favorisant à la fois la présence de forêts, de haies, de prairies mais aussi d'autres cultures que la vigne.

Référence : Luc Barbaro, Giacomo Assandri, Mattia Brambilla, Bastien Castagneyrol, Jérémy Froidevaux, Brice Giffard, Joséphine Pithon, Xavier Puig-Montserrat, Ignasi Torre, François Calatayud, Pierre Gaüzère, Josépha Guenser, Francesc-Xavier Macià-Valverde, Séverine Mary, Laurent Raiso, Clélia Sirami, Adrien Rusch, *Organic management and landscape heterogeneity combine to sustain multifunctional bird communities in European vineyards*, Journal of Applied Ecology 2021;00:1- 11 DOI : <https://doi.org/10.1111/1365-2664.13885>



La biodiversité dans vos vignes vous intéresse ?

Inscrivez-vous à la formation « Identifier et favoriser les auxiliaires et la biodiversité en viticulture » - voir Agenda formation ci-dessous !

POUR ALLER PLUS LOIN, OU AILLEURS...

Comment enrayer le déclin des oiseaux dans les campagnes

Participez à l'Observatoire national de la biodiversité

AUXIL'HAIE et AUXIL'HERBE, deux applis pour des bords de champs riches en auxiliaires de culture

Quand la biodiversité s'intègre aux vignobles

Replanter des haies ne compense pas la perte de biodiversité

Les vers de terre, acteurs incontournables d'un sol de qualité

AGENDA

Viticulture biologique en caves coop.

24 juin, Villes sur Auzon

Présentation des résultats d'une étude technique et économique de la filière Bio en système coopératif, menée en 2019 et 2020 auprès de 63 viticulteurs coopérateurs et 21 caves coopératives de la région, par la Chambre régionale d'agriculture PACA et la Coopération Agricole Sud.

Plus d'infos auprès de Garance Marcantoni.

Pour s'inscrire.

---> SI VOUS LES AVEZ RATES...

Webinaires EN REPLAY <---

 **Gel dans le vignoble vaclusien, comment réagir ?**

Chambre d'agriculture de Vaucluse. **ICI**

 **Maladies du bois : "Comment identifier les causes et mettre en œuvre des moyens de lutte appropriés ?**

Journées techniques IFV. **ICI**

 **Observatoire mondial du rosé**

France AgriMer. **ICI**

 **Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires en 2020**

France AgriMer. **ICI**

AGENDA FORMATION

1^{er} juillet à Orange

Utiliser les variétés résistantes en viticulture.

Plus d'infos

A partir du 15 juin en distanciel

+ 30 juin & 7 juillet à Sérignan

Identifier et favoriser les auxiliaires et la biodiversité en viticulture.

Plus d'infos

Responsable de publication :

Emmanuelle FILLERON (07 89 42 73 14)

emmanuelle.filleron@vaucluse.chambagri.fr

**Prochaine lettre d'info :
Juillet 2021**